

Le coup d'Etat des juges! Tribune libre de Hervé de Lépinau

écrit par Marcher sur des oeufs | 17 juillet 2018



Tribune libre d'Hervé de Lépinau, avocat, membre du Conseil National du RN, Conseiller départemental de Vaucluse et Conseiller municipal de Carpentras:

« Ils s'appellent Eva Joly, Renaud Van Ruymbeke, Philippe Courroye, Eric Halphen ... Juges d'instruction à Paris, Rennes ou Lyon, ils n'hésitent pas à affronter les grands de ce monde, à mettre en prison des patrons d'entreprise publique, des ministres ou des maires. Il n'y a pas un jour où la presse ne les cite. Et pourtant.

Au nom de la loi, les juges ne contournent-ils pas la loi ? Au nom du droit, ne donnent-ils pas de confuses leçons de morale ?

Et quel rôle complice joue donc la presse ? Des Affaires aux simples affaires, de la corruption à la gestion, le juge saute vite le pas. On a même vu un préfet de 80 ans mis en examen parce qu'il n'avait pas prévu, en 1965, les inondations de Vaison-La-Romaine ! Éric Zemmour a entrepris une enquête fondée sur l'idée que les juges nous préparent un avenir où la

démocratie sera remplacée par l'éthique et le suffrage universel par le droit. De l'intimidation menottes aux mains à la libre interprétation des lois, on assiste à toutes les dérives ... A quand le coup d'état des juges ? » C'est en ces termes que les Editions GRASSET présentaient en janvier 1997 le livre de l'essayiste, Eric Zemmour.

Vingt ans sont passés. Le sujet reste d'une actualité brûlante et l'analyse du polémiste prémonitoire. L'ordonnance de saisie pénale de créance des juges d'instruction Renaud Van Ruymbeke (encore lui !) et Claire Thépaut prise au préjudice du Rassemblement National en juin dernier est une nouvelle démonstration de force d'une certaine magistrature. Une magistrature idéologisée, convaincue d'être investie d'une mission immanente qui l'exonèrerait de son devoir d'impartialité et l'éloignerait de cette noble mission attachée au service public de la justice, laquelle constitue le quotidien de cette majorité de juges qui ont fait le choix d'exercer leurs fonctions avec modestie, sans éclat, dans le souci de l'intérêt général. Car n'en déplaise aux colleurs d'étiquettes patentés, il existe des juges impartiaux, honnêtes intellectuellement, privilégiant la Loi à l'idéologie : j'en ai croisé bon nombre en 23 ans de barre.

Le juge d'instruction, même s'il a perdu le pouvoir de faire embastiller ceux qui passent entre ses fourches caudines (cette prérogative appartenant à présent au juge de la liberté et de la détention), reste détenteur d'un arsenal procédural dérogatoire du droit commun, garant de son indépendance. Et comme le relevait Montesquieu dans *De l'esprit des lois* : « *Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser jusqu'à ce qu'il trouve des limites* ».

Source: <https://www.rassemblementnational.fr/tribunes-libres/le-coup-detat-des-juges/>

Le coup d'Etat des juges est imminent, comme l'avènement du

parti unique : fasse le ciel que Montesquieu soit davantage
entendu que Machiavel!